



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/058

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 39

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 13

Date de convocation : 7 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 juillet 2020

**Le 13 juillet de l'année deux mille vingt
à 18h30**

à Martillac – Technopole Montesquieu –
Nouvelle Salle

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		BOURGADE Laurence (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		CLÉMENT Bruno (Maire)	P	
TALABOT Martine	P		FATH Bernard	P	
LAGARDE Valérie	P		GILLET Jean-Paul	E	M. FATH
CLAIR Jean-Georges	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYÉ Philippe	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
GACHET Christian	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
MONGE Jean-Claude	P		VIGUIER Marie	P	
SAUNIER Catherine	E	M. GACHET	POLSTER Monique	P	
DURAND François	P		SIDAOUI Alain	P	
LEMIRE Jean-André	P		CHEVALIER Bernard	P	
BOURRIER Sylviane	P		SABY Nadia	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
MARTINEZ Corinne	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
SOUBELET Véronique	P		BORDELAIS Jean-François	P	
AULANIER Benoist	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
BONNETOT Aurore	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	

Le conseil communautaire nomme M. AULANIER, secrétaire de séance.
 Le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/058

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Vu l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2019 fixant la composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu à 45 sièges,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9,

Vu le courriel de la Préfecture de la Gironde indiquant la vacance d'un poste pour la commune de Cabanac et Villagrains, le nombre de conseillers communautaires est porté à 44,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Sur convocation de Monsieur Christian TAMARELLE, Président de la Communauté de communes de Montesquieu, les membres du Conseil communautaire élus à la suite du scrutin des 15 mars et 28 juin 2020 se sont réunis au siège de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La séance est ouverte par Monsieur Christian TAMARELLE qui, après l'appel nominal des conseillers communautaires, a donné lecture des résultats des élections des 15 mars et 28 juin 2020 et déclaré installés Mesdames et Messieurs :

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM
AYGUEMORTE LES GRAVES	Monsieur	DANNÉ	Philippe
AYGUEMORTE LES GRAVES	Madame	TALABOT	Martine
BEAUTIRAN	Monsieur	BARRÈRE	Philippe
BEAUTIRAN	Madame	LAGARDE	Valérie
CABANAC ET VILLAGRAINS	Madame	CAUSSÉ	Anne-Marie
CABANAC ET VILLAGRAINS	Monsieur	CLAIR	Jean-Georges
CADAUJAC	Monsieur	GAZEAU	Francis
CADAUJAC	Monsieur	BALAYÉ	Philippe
CADAUJAC	Madame	BOURROUSSE	Michèle
CADAUJAC	Monsieur	GACHET	Christian
CADAUJAC	Monsieur	MONGE	Jean-Claude
CADAUJAC	Madame	SAUNIER	Catherine
CASTRES GIRONDE	Madame	PEREZ	Gracia
CASTRES GIRONDE	Monsieur	DURAND	François
ISLE SAINT GEORGES	Monsieur	LEMIRE	Jean-André
LA BREDE	Monsieur	DUFRANC	Michel
LA BREDE	Madame	BOURRIER	Sylviane
LA BREDE	Monsieur	LAFFARGUE	Alexandre
LA BREDE	Madame	MARTINEZ	Corinne
LA BREDE	Madame	SOUBELET	Véronique
LEOGNAN	Monsieur	BARBAN	Laurent
LEOGNAN	Monsieur	AULANIER	Benoist
LEOGNAN	Madame	BONNETOT	Aurore
LEOGNAN	Monsieur	FATH	Bernard

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/058

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

COMMUNES	TITRE	NOM	PRENOM
LEOGNAN	Monsieur	GILLET	Jean-Paul
LEOGNAN	Madame	LABASTHE	Anne-Marie
LEOGNAN	Monsieur	MOUCLIER	Jean-François
LEOGNAN	Madame	PERPIGNAA-GOULARD	Véronique
LEOGNAN	Madame	PRÉVOTEAU	Marie-Louise
LEOGNAN	Madame	VIGUIER	Marie
MARTILLAC	Monsieur	CLAVERIE	Dominique
MARTILLAC	Madame	POLSTER	Monique
MARTILLAC	Monsieur	SIDAOUI	Alain
SAINT MEDARD D'EYRANS	Monsieur	TAMARELLE	Christian
SAINT MEDARD D'EYRANS	Monsieur	CHEVALIER	Bernard
SAINT MEDARD D'EYRANS	Madame	SABY	Nadia
SAINT-MORILLON	Madame	BOURGADE	Laurence
SAINT-MORILLON	Monsieur	HEINTZ	Jean-Marc
SAINT-SELVE	Madame	BURTIN-DAUZAN	Nathalie
SAINT-SELVE	Madame	BÉTENCOURT	Catherine
SAINT-SELVE	Monsieur	BORDELAIS	Jean-François
SAUCATS	Monsieur	CLÉMENT	Bruno
SAUCATS	Monsieur	FAURE	Christian
SAUCATS	Madame	GIRAUDEAU	Isabelle

dans leurs fonctions de conseillers communautaires titulaires.

Madame Michèle BOURROUSSE, doyenne d'âge a pris ensuite la présidence (art. L 5211-9 du CGCT).

Suite au renouvellement des conseils municipaux, l'organe délibérant de la Communauté de Communes de Montesquieu doit se réunir au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires pour élire son Président (suivant les dispositions de l'article L 5211-8 du CGCT).

Cette élection est consignée dans le procès-verbal d'installation du Président.

Le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue du Conseil communautaire, parmi ses membres, au cours de la première séance de l'organe délibérant.

Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des membres du Conseil communautaire est déclaré élu.

L'élection est rendue publique dans les vingt-quatre heures et peut être contestée dans un délai de cinq jours à compter de vingt-quatre heures après l'élection.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin.

M. Bernard FATH est élu(e) à 32 voix pour, 11 votes blancs, 1 vote nul, Président de la Communauté de Communes de Montesquieu.

Envoyé en préfecture le 15/07/2020

Reçu en préfecture le 15/07/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301264-20200713-2020_058-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2020/058

OBJET : ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Dit que cette élection est consignée dans le procès-verbal d'installation du Président.

Fait à Martillac, le 13 juillet 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

